Nom commercial : edding Whiteboard Marker Ink (bleu) inclus dans: edding 620

Version actuelle: 8.2.0, établi le: 23.01.2025 **Version remplacée:** 8.1.1, établi le: 17.12.2024 **Région:** FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

edding Whiteboard Marker Ink (bleu) inclus dans: edding 620

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Encre destinée à l'utilisation dans des feutres

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
edding International GmbH
Bookkoppel 7
D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

Service émetteur / téléphone
+49 (0)4102 - 808-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Eye Irrit. 2; H319
Flam. Liq. 2; H225

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger


SGH02


SGH07

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur a sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges
Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**éthanol**			
	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	< 75,00	% en poids
2	**propane-2-ol**			
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25-0085	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	< 15,00	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 50%	-	-

3.3 Autres informations
Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité font référence à l'encre contenue dans le produit (marqueur).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané
Laver avec beaucoup d'eau.

Après contact oculaire
Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Mousse stable aux alcools; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes
Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker en commun avec: Métal alcalin; Métaux alcalino-terreux. Agents oxydants; Acides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	**éthanol**	**64-17-5**		**200-578-6**	
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Alcool éthylique				
	VLE (courte durée)	9500	mg/m³	5000	ppm
	VLE (8h)	1900	mg/m³	1000	ppm
2	**propane-2-ol**	**67-63-0**		**200-661-7**	
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Alcool isopropylique				
	VLE (courte durée)	980	mg/m³	400	ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	**durée d'action**	**effet**	**Valeur**	
1	**éthanol**			**64-17-5 200-578-6**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	8238	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	380	mg/m³
2	**propane-2-ol**			**67-63-0 200-661-7**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	**durée d'action**	**effet**	**Valeur**	
1	**éthanol**			**64-17-5 200-578-6**	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	114	mg/m³
2	**propane-2-ol**			**67-63-0 200-661-7**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	**Type**	**Valeur**	
1	**éthanol**		**64-17-5 200-578-6**	
	Eau	eau douce	0,96	mg/L

	Eau	eau marine	0,79	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,6	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	2,9	mg/L
	sol	-	0,63	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	580	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,38	g/kg
	concerne : aliments			
2	**propane-2-ol**		**67-63-0 200-661-7**	
	sol	-	28	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	160	mg/kg
	concerne : aliments			

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.
Filte respirateur A

Protection des yeux / du visage
Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains
En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.
Matériau approprié butyl-caoutchouc
Epaisseur du matériel 0,5 mm

Divers
Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide

Etat
liquide

Couleur
bleu

Odeur
odeur d'alcool

pH

Valeur	7	-	10	
Concentration			100	%
Source	Fabricant			

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		78,3	°C
Substance de référence	CAS 64-17-5		
Source	Fabricant		

Point de fusion/point de congélation
Donnée non disponible.

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair			
Valeur		12	°C
Substance de référence	CAS 67-63-0		
Source	Fabricant		

Température d'inflammation
Donnée non disponible.

Inflammabilité
Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion
Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité		
Valeur	0,83	g/cm³
Température de référence	20	°C
Source	Fabricant	

Solubilité dans l'eau	
Source	Fabricant
Remarque/s	miscible

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**

log Pow		-0,35	
Température de référence		24	°C
concerne	pH 7,4		
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**

log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		

Viscosité cinématique

Valeur	4 - 10 mm²/s
Source	Fabricant

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Au contact avec l'air, les vapeurs peuvent former un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter
Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles
Métal alcalin; Métaux alcalino-terreux. Agents d'oxydation; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux
En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
DL50		10470	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
concerne	Éthanol à 95% dans l'eau.		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**
DL50		5840	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité dermale aiguë
Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
CL50		124,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		

Méthode	OCDE 403
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**

CL50	>	10000	ppmV
Durée d'exposition		6	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**

Espèces	lapin
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**

Voie d'exposition	Voies respiratoires
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voie d'exposition	Peau
Espèces	souris
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**

Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères		
Espèces	Cellules de lymphome de souris		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	Génotoxicité in vivo		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 478		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
Voie d'exposition	orale		
NOAEL			
Type d'examen	Etude sur 2 générations		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEL	>= 20000 ppm		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	1000 mg/kg bw/d		
Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations		
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**		**200-578-6**
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
2	**propane-2-ol**	**67-63-0**		**200-661-7**
Voie d'exposition	par inhalation			
NOEL		5000	ppm	
Espèces	rat (mâle/femelle)			
Méthode	OECD 451			
Source	ECHA			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**		**200-578-6**
Voie d'exposition	orale			
Durée d'exposition		14	semaines	
Espèces	rat			
Organe cible	reins			
Méthode	OECD 408			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
2	**propane-2-ol**	**67-63-0**		**200-661-7**
Voie d'exposition	par inhalation			
NOAEC		12500	mg/m³	
Espèces	rat			
Méthode	OECD 451			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**		**200-578-6**
CL50		14200	mg/l	
Durée d'exposition		96	h	
Espèces	Pimephales promelas			
Méthode	EPA			
Source	ECHA			
2	**propane-2-ol**	**67-63-0**		**200-661-7**
CL50		9640	mg/l	
Durée d'exposition		96	h	
Espèces	Pimephales promelas			
Méthode	OCDE 203			

Source	ECHA

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
CE50		5012	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Ceriodaphnia dubia		
Méthode	ASTM Standard E 729-80		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
NOEC		9,6	mg/l
Durée d'exposition		9	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
CE50		275	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Chlorella vulgaris		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	env.	84	%
Durée		20	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**
Type	BOD/COD		
Valeur		53	%
Durée		5	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
log Pow		-0,35	
Température de référence		24	°C
concerne	pH 7,4		
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		
2	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**

log Pow	0,05	
Température de référence	25	°C
Source	ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol
Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage
Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN1263
IMDG	UN1263
ICAO-TI / IATA	UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	PEINTURES
Sources de danger	éthanol
IMDG	PAINT
Sources de danger	ethanol
ICAO-TI / IATA	Paint
Sources de danger	ethanol

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	33
Disposition spéciale 640	640D
IMDG - Classe	3
Étiquettes	3
ICAO-TI / IATA - Classe	3
Étiquettes	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	II
IMDG	II
ICAO-TI / IATA	II

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS	F-E, S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX				
Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .				N° 3, 40
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	**N°**
1	**propane-2-ol**	**67-63-0**	**200-661-7**	**75**

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5b

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH
Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg
Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 611245